

Travail transfrontalier : un déplacement ministériel confirme les avancées entre la Sarre et la Lorraine

by **Le Fil Social** - mardi, juillet 15, 2014

<http://correspondances.fr/travail-transfrontalier-deplacement-ministeriel-confirme-les-avancees-sarre-lorraine/>

François Rebsamen, ministre du Travail, Harlem Désir, secrétaire d'État aux Affaires européennes et Andrea Nahles, ministre fédérale du Travail et des Affaires sociales d'Allemagne, se sont rencontrés le 11 juillet dans les locaux du service de placement transfrontalier de Sarrebruck.

Le service de placement transfrontalier de Sarrebruck diffuse depuis février 2013 les offres d'emploi dans l'espace transfrontalier Lorraine /Sarre / Kaiserslautern-Pirmasens (Rhénanie-Palatinat).

Les trois ministres ont poursuivi leur visite par une table-ronde organisée dans les locaux de Pôle emploi à Sarreguemines, ville distante d'une vingtaine de kilomètres de Sarrebruck, où le service de placement transfrontalier mobilise une dizaine d'agents.

300 personnes accueillies

Dans un ancien bassin houiller fortement touché par le chômage (en juin dernier, le secteur de Forbach comptait 13,6 % de demandeurs d'emploi), 17 700 personnes vont quotidiennement travailler en Sarre et 4 600 en Rhénanie-Palatinat. Seuls un millier de frontaliers allemands effectuent le trajet inverse. Opérationnel depuis janvier dernier, le service de placement a dépassé en six mois ses objectifs annuels avec 300 personnes accueillies et 150 placements effectifs.

Accord-cadre sur la formation

La visite ministérielle s'inscrit dans la continuité de la déclaration de Sarrebruck du 15 juillet 2013, où la France et l'Allemagne, célébrant le 50e anniversaire du traité de l'Élysée, se sont engagées à amplifier la coopération franco-allemande, notamment en matière d'économie, de travail et de formation. Plusieurs initiatives récentes contribuent à concrétiser cet engagement.

Le sommet de la Grande Région (11,2 millions d'habitants), qui réunit la Sarre, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat, le Luxembourg et la Wallonie, a annoncé son intention de mettre en place un accord-cadre sur la formation professionnelle initiale et continue. Le conseil régional de Lorraine et le Land de Sarre ont pour leur part conclu mi-juin deux conventions portant sur la mutualisation de la formation professionnelle transfrontalière.